

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Préface

Beague, Maïté

*Published in:*

Des violences intrafamiliales perpétrées sur les enfants... à la déchéance de l'autorité parentale

*Publication date:*

2010

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Beague, M 2010, Préface. dans C Boudot (ed.), Des violences intrafamiliales perpétrées sur les enfants... à la déchéance de l'autorité parentale. Les cahiers du CeFap, Larcier , Bruxelles.

### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## Préface

En 2009, le Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine de l'U.C.L. (Cefap) inaugurerait les « Cahiers du CeFAP » dont l'objectif est d'accueillir aussi bien certaines publications spécifiques de notre centre que des mémoires d'étudiants impliqués avec nous dans nos travaux de recherche en droit de la personne, de la famille ou de son patrimoine.

Le présent ouvrage est issu d'une recherche menée par une ancienne étudiante de l'Université Catholique de Louvain, dans le cadre de son mémoire en droit. L'auteur a choisi de se pencher sur la déchéance de l'autorité parentale pouvant être prononcée par le Juge de la jeunesse lorsque des violences intrafamiliales sont perpétrées par des parents sur leurs enfants. Comme le souligne si bien J.-P. Mugnier, face aux parents maltraitants, il en est beaucoup qui préfèrent ne pas ouvrir les yeux ou qui souhaitent que ceux qui ont la charge de soigner les enfants maltraités se contentent de le faire en silence. Or, « nommer la violence est probablement le meilleur acte pour tenter de l'interrompre »<sup>(1)</sup>. Nous saluons donc l'initiative de cette ancienne étudiante en droit qui a choisi de traiter d'un sujet délicat, suscitant un vaste débat et nécessitant un engagement personnel de l'auteur, ayant à confronter ses propres références face à un tel sujet d'étude.

La présente étude porte donc principalement sur l'une des réponses apportées par le législateur afin de lutter contre la maltraitance infantile : la déchéance de l'autorité parentale. Comme cela est précisé dans le présent ouvrage, il existe deux grands pôles d'intervention pour agir et intervenir efficacement pour protéger un enfant en danger. D'une part, des poursuites pénales peuvent être engagées à l'initiative du parquet, en vue de condamner le parent maltraitant. D'autre part, des mesures protectionnelles peuvent être

---

(1) J.-P. MUGNIER, « Face aux parents maltraitants, l'engagement d'un thérapeute ! », préface de l'ouvrage de S. CIRILLO, *Mauvais parents. Comment leur venir en aide*, Paris, éd. Fabert, 2006, p. 11.

prises à l'égard des enfants et des parents. L'une de ces mesures consiste à prononcer la déchéance de l'autorité parentale. L'auteur précise que cette mesure n'est pas une peine infligée au parent, mais une mesure de protection de l'enfant prononcée à l'égard du parent. Cette mesure est néanmoins inscrite au casier judiciaire du parent déchu...

Même s'il s'agit d'une mesure de protection, la déchéance de l'autorité parentale ne peut que susciter le sentiment de sanction ou de punition par le parent de l'enfant à l'égard duquel cette mesure est prononcée. Cette mesure pose de vastes questions pour tout praticien du droit et pour tout professionnel de la famille. Quelle en est l'utilité? Est-elle la plus appropriée à la situation? Ne faut-il pas soutenir et encadrer ces parents, plutôt que de leur retirer l'exercice des droits et devoirs découlant de l'autorité parentale? Le prononcé de la déchéance de l'autorité parentale va-t-il servir au meilleur développement de l'enfant? Si cette dernière question peut surprendre, étant donné que cette mesure est prise dans l'intention de protéger un enfant en danger, elle mérite néanmoins d'être posée tant nous savons que les mécanismes psychologiques de l'enfant seront vivement mobilisés par le prononcé de cette mesure. Comme nous l'apprend l'auteur de la présente étude, cette mesure est utilisée avec pragmatisme et parcimonie par les praticiens, lorsque toute autre mesure moins attentatoire aux droits des parents paraît insuffisante à protéger l'enfant. Les magistrats tentent en effet d'intensifier l'assistance éducative, conformément à la philosophie sous-jacente à la protection de la jeunesse. Néanmoins, jusqu'à quel point cette assistance éducative peut-elle être privilégiée?

L'auteur se penche sur toutes ces questions avec justesse et précision. En effet, au-delà de l'analyse des sources juridiques traditionnelles, l'étude se situe aux confins d'autres sciences humaines (telle l'histoire ou la psychologie) et offre une visée pratique et concrète de la réalité. L'auteur a en effet mené de nombreuses interviews auprès des magistrats de la jeunesse et auprès du parquet des arrondissements judiciaires de Bruxelles, Charleroi, Liège et Namur. Les propos tenus sont également éclairés par des témoignages d'enfants ayant été maltraités et par l'analyse de dossiers de déchéance de l'autorité parentale. En stage de pratique judiciaire au cours de la présente recherche, l'auteur a pu, par ailleurs, nourrir ses réflexions d'une vision concrète du monde judiciaire.

Pour toutes ces raisons, mais également parce que peu de sources abordent le thème de la déchéance de l'autorité parentale, la publication du présent ouvrage se révèle d'une utilité considérable, tant pour les praticiens du droit que pour toute personne intervenant dans le champ professionnel de l'enfance.

Dans une première partie, l'auteur se penche sur *le concept d'autorité parentale*. Comprendre les enjeux d'une telle mesure nécessite en effet de se pencher sur le contenu de cette institution. Les parents maltraitants ont tendance à oublier que l'autorité parentale consiste en un ensemble de droits, mais également de devoirs à l'égard de l'enfant. Comme l'auteur le relève avec justesse, l'exercice de l'autorité parentale peut alors malheureusement se transformer en permis de violence...

L'auteur aborde ensuite *les violences intrafamiliales*. Cette partie retrace d'abord un bref historique de la maltraitance depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Si l'Antiquité et le Moyen Âge se caractérisaient par l'acceptation de la maltraitance, la protection de l'enfance a pris un tournant dans les années soixante, les interventions législatives se multipliant dans ce domaine. L'auteur retrace cette évolution et analyse les textes de lois, tant nationaux, qu'internationaux, régissant la matière. L'auteur se penche ensuite sur la condamnation de la Belgique par le Comité européen des droits sociaux pour ne pas interdire les violences à but éducatif. Des données chiffrées concernant les violences intrafamiliales sont exposées, avant de se pencher concrètement sur les notions relatives aux violences intrafamiliales (section éclairée par une annexe – n° 2 – que l'auteur a pris le soin de joindre à la présente étude). Cette section permet de prendre conscience du fait que les définitions apportées en cette matière par le médecin, le psychologue ou le juriste ne se recoupent pas nécessairement. Enfin, l'auteur se penche sur les deux questions sous-jacentes à la suite de l'étude : pourquoi et comment lutter contre la maltraitance?

Dans un troisième temps, l'auteur analyse en profondeur *la déchéance de l'autorité parentale*. Se penchant d'abord sur la *ratio legis* de cette mesure (permettant de saisir concrètement le champ d'intervention pouvant se mettre en place autour d'un enfant maltraité), l'auteur examine ensuite la déchéance de l'autorité parentale en chiffres. Cette partie se révèle plus qu'intéressante puisqu'à l'heure actuelle, les chiffres nationaux de prononcés de déchéances n'existent plus. Jusqu'à l'année 2003, les statistiques peuvent en partie être dressées grâce à deux questions parlementaires posées à l'époque. De 2003 à nos jours par contre, l'auteur a fait la démarche de demander ces statistiques aux greffes jeunesse des tribunaux de Bruxelles, Charleroi, Liège et Namur. Les conditions de fond, régies par la loi du 8 avril 1965 <sup>(2)</sup>, sont ensuite étudiées ainsi que la procédure de déchéance de

---

(2) Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait, *M.B.*, 15 avril 1965, Err., *M.B.*, 19 mai 1965, art. 32.

l'autorité parentale. Les modalités de cette mesure sont précisées, la déchéance pouvant être totale, partielle, et ne concerner que certains des enfants du ou des parents à l'égard duquel ou desquels la mesure est prononcée. Les effets de la déchéance de l'autorité parentale, consistant en l'ouverture d'une protutelle, sont ensuite envisagés : qui peut être désigné protuteur, comment est-il désigné, quelles sont ses missions, quand la tutelle prend-t-elle fin? La réintégration, mesure permettant au parent déchu de recouvrer ses droits sur la personne et sur les biens de son enfant est, enfin, explorée.

*Un aperçu pratique et une réflexion critique* font l'objet de la quatrième partie de l'ouvrage. L'auteur examine d'abord l'état de la déchéance de l'autorité parentale dans les arrondissements judiciaires de Bruxelles, Charleroi, Liège et Namur. L'ensemble des interviews et l'analyse de plusieurs dossiers de déchéance de l'autorité parentale permettent de mettre en évidence la pratique de ces quatre arrondissements et de soulever les éventuelles différences qui y existent quant au prononcé de cette mesure.

Ensuite, le prononcé de cette mesure est analysé au regard de la maltraitance perpétrée sur les enfants. Après avoir dressé les réactions du parquet lorsqu'il prend connaissance d'une situation de maltraitance, l'auteur se prononce sur la pertinence de la déchéance de l'autorité parentale. De nombreux auteurs considèrent en effet que cette mesure est négative parce qu'elle est incapable de résoudre par elle-même les problèmes éducatifs. De nombreuses pistes de réflexion sont donc avancées. Certaines de ces pistes ont été soutenues lors des travaux préparatoires des décrets du 16 mars 1998 et du 12 mai 2004 relatifs à l'aide aux enfants victimes de maltraitance <sup>(3)</sup>, d'autres non. L'auteur fait donc le point sur les pistes à suivre en matière de lutte contre la maltraitance, tout en relevant néanmoins les aspects positifs du système tel qu'il existe actuellement.

À l'issue de cet ouvrage, aucun lecteur ne pourra rester indifférent à la qualité de la présente recherche. Celle-ci permet en effet une meilleure compréhension de la déchéance de l'autorité parentale, mesure de protection de l'enfant ayant des conséquences considérables pour celui-ci et pour les parents à l'égard desquels elle est prononcée. Nous remercions donc l'auteur pour l'approche dynamique et l'énergie déployée dans cette recherche.

---

(3) Décret du parlement de la communauté française du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, *M.B.*, 23 avril 1998, abrogé et remplacé par le décret du parlement de la communauté française du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, *M.B.*, 14 juin 2004.

Celle-ci ne peut qu'alimenter notre réflexion lorsque nous nous sentons, de près ou de loin, concernés par le souhait de lutter contre les maltraitances perpétrées sur les enfants.

Maité BEAGUE